

Avis aux étudiants concernés par les stages obligatoires et facultatifs

La lettre d'affectation ainsi que la demande de stages (signée par l'entreprise d'accueil) doivent être déposées les Lundi, mardi et mercredi, dans les guichets dont relève chaque niveau.

Le retrait de la lettre d'affectation s'effectuera dans le guichet de dépôt les jeudi et vendredi.

La direction des stages